

MSA du LIMOUSIN

1er TRIMESTRE 2025 AGRICA

RETRAITE COMPLEMENTAIRE AGIRC / ARRCO							
PRODUCTIONS AGRICOLES : Entreprises de cultures, d'élevages, forestières, de travaux agricoles ou artisanales							
		PART PATRONALE			PART OUVRIERE		TAUX GLOBAL
SALARIES NON CADRES	TRANCHE T1 de 0 à 1 plafond S.S.	3,94 %			3,93 %		7,87 %
	TRANCHE T2 de 1 à 8 plafonds S.S.	10,80 %			10,79 %		21,59 %
SALARIES CADRES ART 4/4BIS ET ART 36	TRANCHE T1 de 0 à 1 plafond S.S.	6,30 %			3,86 %		10,16 %
	TRANCHE T2 de 1 à 8 plafonds S.S.	12,95 %			8,64 %		21,59 %
ORGANISMES PROFESSIONNELS AGRICOLES - GROUPEMENT PROFESSIONNELS AGRICOLES							
		OPA adhérents CCPMA retraite avant le 01/01/1997			OPA non adhérents CCPMA, adhérents CAMARCA avant le 01/01/1998		
		PART PATRONALE	PART OUVRIERE	TAUX GLOBAL	PART PATRONALE	PART OUVRIERE	TAUX GLOBAL
SALARIES NON CADRES	TRANCHE T1 de 0 à 1 plafond S.S.	6,98 %	3,18 %	10,16 %	4,72 %	3,15 %	7,87 %
	TRANCHE T2 de 1 à 8 plafonds S.S.	13,50 %	8,09 %	21,59 %	12,95 %	8,64 %	21,59 %
SALARIES CADRES ART 4/4BIS ET ART 36	TRANCHE T1 de 0 à 1 plafond S.S.	6,98 %	3,18 %	10,16 %	4,72 %	3,15 %	7,87 %
	TRANCHE T2 de 1 à 8 plafonds S.S.	12,95 %	8,64 %	21,59 %	12,95 %	8,64 %	21,59 %

TOUTES ENTREPRISES CADRES ET NON CADRES				
		PART PATRONALE		TAUX GLOBAL
CET Contribution d'équilibre technique (pour les salariés dont la rémunération > au plafond sécurité sociale)	TRANCHE T1 et T2 de 0 à 8 plafonds SS	0,21 %		0,35%
CEG Contribution d'équilibre général	TRANCHE T1 de 0 à 1 plafond S.S.	1,29 %		2,15 %
	TRANCHE T2 de 1 à 8 plafonds S.S.	1,62 %		2,70 %

PREVOYANCE PAYSAGE - ACCOUVAGE - GARDES CHASSE - GARDES PECHE - FORESTIERS							
Tous départements confondus	PAYSAGISTE		ACCOUVAGE		GARDE CHASSE/PECHE		SYLVICULTURE
	PART PATRONALE	PART OUVRIERE	PART PATRONALE	PART OUVRIERE	PART PATRONALE	PART OUVRIERE	PP PO
CAMARCA DECES	0,27 %	0,04 %	0,66 %	0,03 %	0,20 %	0,20 %	0,195 % 0,005 %
GARANTIE INCAPACITE TRAVAIL (GIT)	0,97 %	0,39 %	0,54 %	1,22 %			0,03 % 0,22 %
COMPLEMENTAIRE FRAIS DE SANTE (CFS)	32,97 euros	21,98 €					

ACCORDS DE PREVOYANCE : GIT ET DECES

CORREZE

ACTIVITES	ACCORDS	CODES APE	COTISATIONS		
			PART PATRONALE	PART OUVRIERE	BRANCHES
Polyculture, Elevage, Cultures et Elevages spécialisés, CUMA, Entreprises de Travaux Agricoles	DECES	100, 110, 130, 140,180, 190, 400 CUMA	0,37 %	0	Accord national appliqué à l'accord prévoyance de la Corrèze. Avenant 3 du 15/03/2016
	GIT		1,772	1,043	

CREUSE

ACTIVITES	ACCORDS	CODES APE	COTISATIONS		
			PART PATRONALE	PART OUVRIERE	BRANCHES
Polyculture, Elevage, Cultures et Elevages spécialisés, CUMA, Entreprises de Travaux Agricoles	DECES	100, 110, 130, 140,180, 190, 400 CUMA	0,15 %	0,22 %	Accord national appliqué à l'accord prévoyance de la Creuse. Avenant 2 du 09/12/2015
	GIT		2,090 %	1,065 %	

HAUTE VIENNE

ACTIVITES	ACCORDS	CODES APE	COTISATIONS		
			PART PATRONALE	PART OUVRIERE	BRANCHES
Polyculture, Elevage, Cultures et Elevages spécialisés, CUMA, Entreprises de Travaux Agricoles	DECES	100, 110, 130, 140,180, 190, 400 CUMA	0,37 %	0	Accord national appliqué à l'accord prévoyance de la Haute Vienne. Avenant 152 du 04/12/2015
	GIT		1,865 %	0,950 %	

ACCORDS DE PREVOYANCE : COMPLEMENTAIRE SANTE

CORREZE et HAUTE VIENNE

ACTIVITES	CODES APE	COTISATIONS		
		PART PATRONALE	PART OUVRIERE	ACCORDS
Polyculture, Elevage, Cultures et Elevages spécialisés, CUMA, Entreprises de Travaux Agricoles, Groupement d'employeurs des activités précitées salariés non cadres	100, 110, 120, 130,140,150, 160, 170, 180, 190, 400, 920	22,65 euros	22,65 euros	National du 10 Juin 2008 Avenant n°4 du 15/09/2015

CREUSE

ACTIVITES	CODES APE	COTISATIONS		
		PART PATRONALE	PART OUVRIERE	ACCORDS
Polyculture, Elevage, Cultures et Elevages spécialisés, CUMA, Entreprises de Travaux Agricoles, Groupement d'employeurs des activités précitées salariés ayant 3 mois d'ancienneté	100, 110, 120, 130,140, 180, 190, 400, 920	16,09 euros	16,09 euros	Départemental du 3/12/2009 Avenant n°2 du 16/11/2015 Avenant n°3 du 22/03/2017